

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 20 juillet 2022 à Douala, sous la présidence de Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa réunion ordinaire du 11 avril 2022, le Conseil d'Administration a pris acte de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et recommandations figurant dans la matrice de suivi y afférente.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2022 ainsi que les perspectives à court terme, le Conseil d'Administration a noté une amélioration de la situation macroéconomique de la CEMAC, malgré la persistance des risques extérieurs liés aux conséquences de la crise ukrainienne ainsi qu'aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondial. Dans ce tel contexte, le Conseil d'Administration a invité les parties prenantes à prendre les mesures idoines pour soutenir le rythme de la reprise qui se met en place progressivement en usant de l'espace budgétaire résultant des cours favorables du pétrole brut afin de renforcer l'investissement public, améliorer la viabilité de la dette et poursuivre les réformes structurelles et la diversification économique. Il a exhorté les différentes parties prenantes à envisager la possibilité d'un renforcement des échanges intracommunautaires, notamment des produits de base, afin de soutenir les efforts de redressement économique.

Ensuite, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Comité d'Audit au titre du second trimestre 2022, pris acte du Rapport annuel 2021 du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale, ainsi que de l'état d'avancement de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC et des perspectives à l'horizon de décembre 2022.

Le Conseil d'Administration a en outre approuvé la demande d'une banque pour exercer en qualité de Spécialiste en Valeurs du Trésor auprès des Trésors Publics des Etats de la CEMAC.

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme en vue de l'adoption, par le Comité Ministériel de l'UMAC, du Règlement UMAC-CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale.



Enfin, au titre des mesures individuelles, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination des Directeurs Nationaux de la BEAC pour le Cameroun et pour le Congo. De même, il a délivré l'avis conforme requis pour la nomination d'un Commissaire titulaire et d'un Commissaire suppléant à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

**Le Président du Conseil  
d'Administration,**



**Hervé NDOBA**